

Avenir du chalet : contribution de Jean-Paul Beillacou

Nous arrivons aujourd'hui à la fin d'une période : Celle de l'achat du chalet. Elle a été très positive puisqu'on a ainsi pu acquérir le chalet sans aucun déséquilibre financier (grâce aux dons uniques et/ou annuels de 100 adhérents) et sans changer son mode de fonctionnement. Elle a aussi permis une mobilisation de nombreux membres de l'association ayant été actifs à différentes périodes.

Il en a découlé une augmentation notable de la fréquentation et aussi l'apparition de nouveaux stages (jazz, théâtre, gastronomie, VTT, etc...) et un accueil un peu plus fréquent de groupes. De nombreux travaux, parfois très importants, ont été effectués et le chalet est en bien meilleur état qu'il y a 10 ans.

Cette période se termine : L'achat du chalet semble déjà loin, la fréquentation baisse un peu et on a tendance à retrouver un peu toujours les mêmes dans le bureau de l'association par manque de volontaires ; les stages travaux n'attirent pas les grandes foules, malgré le dynamisme de Christine. C'est donc le bon moment pour réfléchir à l'avenir du chalet.

Avant d'envisager différentes orientations possibles, il est important de rappeler un paramètre très important : La fréquentation. Comme vous pouvez le voir dans le document annexe, la fréquentation a une influence importante sur le prix de journée : Si nous avons pu maintenir pratiquement constant ce prix de journée depuis 1995, c'est parce que la fréquentation a presque doublé pendant cette période. Si elle était restée constante, le prix de journée aurait dû être augmenté d'au moins 3 euros !

Il est donc important de garder une fréquentation au moins égale à celle des 3 dernières années.

Propositions :

Je pense que si on ne modifie pas la structure du chalet, le mode de fonctionnement actuel (peu de groupes, peu de stages, assez peu de nouveaux adhérents) ne changera pas et on sera confronté en permanence au risque d'une stagnation de la fréquentation, sans doute même une baisse, ce qui peut poser des problèmes importants.

Pour que le chalet attire un peu plus de monde, accueille plus facilement des stages et des groupes, il faut deux modifications :

- 1) restructurer les couchages en supprimant ces immenses dortoirs.
 - 2) Avoir 1 ou 2 nouvelles salles collectives.
-
- 1) depuis toujours, les chambres se remplissent avant les dortoirs : Ce n'est pas un hasard ! Quand on organise des stages ou l'accueil de groupes, l'hébergement en dortoir est souvent un obstacle à l'inscription. Par exemple, les stages de jazz se seraient développés plus vite si l'hébergement avait été en chambres. Une structure nouvelle qui conviendrait bien serait par exemple : un dortoir de 8 ; un dortoir de 6 ; deux chambres de 5 ; 5 chambres de 2 à 4 personnes.
 - 2) Pour une vie collective plus agréable et pour l'accueil des stages et groupes :
 - une grande salle (pouvant accueillir une classe par exemple)
 - une petite salle « calme »

Un projet possible :

Pour réaliser les objectifs précédents, il y a sûrement différentes solutions possibles. J'en propose une qui me semble cohérente et réalisable.

→ Pour la grande salle collective, je propose que ce soit la salle du grand dortoir (celui au-

dessus du ping-pong). Il suffit d'enlever les lits et avec quelques modestes aménagements, on aura une grande salle polyvalente pouvant accueillir toutes sortes d'activité. L'autre avantage est que les deux salles collectives sont regroupées dans la même zone du chalet, l'une au-dessus de l'autre. Ce choix provient aussi du fait que cette pièce est difficilement transformable en chambres à cause de sa géométrie et de l'absence d'ouvertures. Dans le projet d'il y a dix ans qui avait été adopté, la transformation en deux dortoirs plus petits (10+8) nécessitait le percement d'une fenêtre et la construction de nombreuses cloisons.

→ Les petits dortoirs de 6 ou 8 seraient obtenus par le partage (la cloison existe déjà en partie) du petit dortoir. Le recoin entre les deux dortoirs pourrait servir pour une laverie ou rester intégré au dortoir.

→ Pour les chambres : Il existe déjà trois chambres qui ne sont pas dans la structure officielle du chalet ; il faut pour cela « cloisonner » la cage d'escalier et c'est un projet auquel on a déjà réfléchi et qui devra être réalisé dans tous les cas de figure. Cette cage d'escalier mise aux normes donne aussi accès à l'appartement du second étage. Si cet appartement n'était plus loué, il fournirait directement 4 chambres et une petite salle de bains, ici aussi avec des aménagements modestes. On aurait bien ainsi 7 chambres.

→ Dans le prolongement de l'appartement, dans la grange au niveau de la terrasse, il serait possible d'aménager la salle « calme » accessible depuis l'appartement.

Ce projet soulève plusieurs questions :

1) Il nécessite d'arrêter la location de l'appartement. Par rapport au rôle socio-économique du chalet dans la vallée, cela est-il négatif ? Bien sûr, on supprime un logement permanent au Roux mais la nouvelle structure devant entraîner une fréquentation beaucoup plus importante du chalet l'été et hors vacances scolaires, ceci compense cela. Avec la nouvelle structure, on pourra accueillir plus facilement des groupes, des classes, etc...

En ce moment, nous avons le projet de recevoir en résidence pour 8 semaines (avril-juin) la troupe de théâtre de Nicolas Decker (12 personnes) pour la préparation de leur prochain spectacle. En préparant son projet, Nicolas a pris contact avec d'autres gens de théâtre d'Abries et de la vallée qui montent aussi des projets intéressants comme le festival de Château-Queyras dont la première édition a eu lieu cet été. Dans cette vie culturelle assez dynamique dans la vallée, le chalet pourrait être un lieu d'accueil.

Pour résumer, un logement en moins mais un chalet qui accueille plus de monde et participe à la vie locale autrement que par le tourisme.

Financièrement, cela pose-t-il problème ? Le chalet a environ 40000 euros de recettes par an. Le loyer a ramené 2600 euros, ce montant pouvant passer à 3600 euros si on a un locataire qui paie tout... C'est donc une somme non négligeable mais dont on pourrait se passer assez facilement. Pour donner une idée, l'hébergement de la troupe de Nicolas rapporterait (alimentation et chauffage déduit) près de 6000 euros.

2) Est-il financièrement envisageable ? De tous les projets de cette ampleur, c'est certainement le moins cher mais je n'ai pas d'idée précise du coût. Si on se lançait dans ce type de travaux, je pense qu'il faudrait ajouter d'office la pose de double fenêtres pour tout le chalet (beaucoup de subventions en ce moment).

Cela dit, si on perd 2600 euros de loyer et qu'on a 4000 euros par an pour remboursement d'un crédit de 40000 euros, cela fait 6600 euros, facilement compensable par les nouvelles recettes (en plus des périodes hors vacances scolaires qui accueilleraient des groupes, n'oublions pas que les recettes de l'été représentent à peine plus de la moitié de celles de février !)

Encore beaucoup de questions se posent mais on pourra en discuter à l'AG !

Jean-Paul Beillacou

Quelques chiffres liés à la fréquentation:

Combien coûte une journée au Roux ?

Il faut distinguer deux types de frais :

Ceux qui sont à peu près proportionnels au nombre de journées : C'est l'alimentation, la droguerie, l'eau, l'électricité, le fuel et la taxe de séjour (0,4€par jour).

Cette part est passée de 8,8 euros en 2001 à 9,9 euros cette année, l'essentiel de l'augmentation étant du au prix du fuel.

Les frais fixes qui ne dépendent pas ou très peu de la fréquentation : Ce sont les frais de bureau, les impôts, les frais d'entretien et de réparation, le renouvellement d'équipements, l'assurance, les frais bancaires, etc...Cela représente 10500€à diviser par le nombre de journées. Pour 2000 journées (fréquentation moyenne de ces 4 dernières années) , cela représente 5,25€par journée.

(si la fréquentation était de 1200 journées comme en 1995, cela représenterait 8,75€par journée et si elle était de 3000 journées, ce serait 3,5€par journée !).

On voit ainsi que le coût de journée actuel est de $9,9€ + 5,2€ = 15,1€$ (il était de 13,8€en 2001)

Attention ! Pour faire ce calcul, on suppose qu'il n'y a pas de travaux effectués dans le chalet (on a seulement inclus 2500€par an pour le renouvellement d'équipement).

Par ailleurs, il est utile de rappeler que le remboursement du crédit pour l'achat du chalet est entièrement couvert par les dons annuels et par le loyer de l'appartement (en fait il y a 500 euros d'écart car le loyer n'est pas entièrement payé).

Conclusion qui ne surprendra personne, sauf par son amplitude : La fréquentation joue un rôle très important dans le prix de journée. S'il y avait comme en 1995 1200 journées par an, il faudrait augmenter celui-ci de 3 ou 4 euros ! Si elle passait à 3000 par an, une augmentation ne serait pas absolument nécessaire.